



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 21 septembre 2026

Objet : Budget Principal - Budget supplémentaire

Numéro de délibération : CC2026_182

L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Jean-Pierre SEGUIN, Jean-Luc JOUVE, Nadine BUREAU, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VANNER, Gwendoline CAQUINEAU, Benoît ROUYER, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Christophe ASSAILLY, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Guy MAILLOUX, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Michel LAPORTERIE, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Francette GUICHARD, Herve DE LARQUIER, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Laurent BOUILLE, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :

François PASQUET donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Daniel DARDILLAT donne pouvoir à Michel FILLEUL
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Bruno POMMIER donne pouvoir à Annie PEROCHON
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Pascal SAGY
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Denis PETONNET
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Cyril CHAPPET

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_182-DE



Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Sylvain ALBRECHT donne pouvoir à Herve DE LARQUIER
François BOURGEOIS donne pouvoir à Cosette GUSTAVE

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_182-DE



Absents :

Cédric TRANQUARD, Alain CHUTEAU, Jean-Luc PATCINA, Rose-Marie NICOLAS, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Eric PENAUD, Thierry BROSSARD, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 138

Quorum : 70

Présents : 108

Votants : 122

Pouvoirs : 14

Publication (affichage) ou notification du :

Budget Principal - Budget supplémentaire

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_182-DE



Vu l'arrêté préfectoral n° 13-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes Vals de Saintonge, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération CC2026_053 du 02/03/2026 relative à la reprise anticipée du résultat 2025,

Vu la délibération CC2026_054 du 02/03/2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Vu la délibération CC2026_055 du 02/03/2026 relative à l'approbation des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour l'année 2026,

Vu la délibération CC2026_144 du 30/06/2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025 et à l'affectation du résultat,

Vu la délibération CC2026_181 du 21/09/2026 relative à la rectification de l'affectation de résultat de l'exercice 2025 du budget principal suite à une erreur matérielle,

Considérant qu'entre la reprise anticipée du résultat et l'affectation définitive du résultat 2025, un écart est constaté.

Considérant qu'un ajustement des crédits de paiements est nécessaire sur les AP/CP,

Considérant qu'il convient de rajouter des crédits pour réaliser des régularisations d'écritures,

Il est présenté au conseil le budget supplémentaire du budget principal de Vals de Saintonge communauté comme suit :

Investissement :

Dépenses : 12 254 975,27 €

Recettes : 12 254 975,27 €

Les modifications apportées sont l'ajout au chapitre 041 opérations patrimoniales de 821 468,28 € en dépenses et en recettes qui correspondent à des écritures d'ordre sans impact budgétaire.

La modification apportée porte sur l'ajustement des crédits en dépenses au chapitre 001 solde d'exécution négatif reporté : + 0,03 € et en recettes au chapitre 10 : + 0,03 € pour équilibrer la section d'investissement pour corriger le résultat définitif de l'exercice 2025 (écart entre le résultat anticipé et le CFU).

Au niveau des autorisations de programme et crédits de paiement, le montant total des crédits de paiements 2026 est maintenu à 5 056 678,07 €. Les crédits de paiement 2026 sont reventilés entre autorisation de programme comme suit :

- AP ZA Moulinveau : + 83 000 €
- AP Totem touristiques : + 6 050 €
- AP Relocalisation CIAS/MILO/CIO : + 10 000 €
- AP Maintenance de bâtiments : - 114 050 €
- AP Parc informatique : + 15 000 €
- AP Parc informatique : - 39 120 €
- AP Bornes d'accès Atlantys et piscines d'été (création de l'AP) : + 39 120€

Fonctionnement :

Dépenses : 45 346 107,31 €
Recettes : 45 346 107,31 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 017-200041689-20260921-CC2026_182-DE



La modification apportée porte sur l'ajustement des crédits en recettes au chapitre 002 résultat reporté : - 2,67 € et en dépenses au chapitre 011 : - 2,67 € pour équilibrer la section de fonctionnement pour corriger le résultat définitif de l'exercice 2025 (écart entre le résultat anticipé et le CFU).

Les tableaux détaillés sont annexés à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget principal de Vals de Saintonge Communauté exposé tel que ci-dessus,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstention : 8

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,

Françoise MESNARD
La Présidente de Vals de
Saintonge Communauté
24 sept. 2026

Stéphane CHEDOUTEAUD
1er Vice-Président de Vals de
Saintonge Communauté
28 sept. 2026